



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA
Numéro du produit 62646
UFI UFI: 1FGK-057S-T006-9PXC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif pour peinture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No. 62646

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

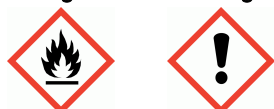
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
UFI	UFI: 1FGK-057S-T006-9PXC
Contient	ACÉTATE D'ÉTHYLE, ACÉTATE DE N-BUTYLE, ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

ACÉTATE D'ÉTHYLE 30-60%		
Numéro CAS: 141-78-6	Numéro CE: 205-500-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475103-46-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		
ACÉTATE DE N-BUTYLE 30-60%		
Numéro CAS: 123-86-4	Numéro CE: 204-658-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29-XXXX
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336		
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE 10-30%		
Numéro CAS: 108-65-6	Numéro CE: 203-603-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475791-29-XXXX
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336		

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXYPROPYLE		<0.1%
Numéro CAS: 70657-70-4		Numéro CE: 274-724-2
Classification		
Flam. Liq. 3 - H226		
Repr. 1B - H360D		
STOT SE 3 - H335		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Angine. Toux. Perte de conscience.
Ingestion	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer une irritation. Nausées, vomissements.
Contact cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. Les effets peuvent être retardés.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Dioxyde de carbone ou poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

Dangers particuliers	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
<u>5.3. Conseils aux pompiers</u>	
Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Approcher le déversement contre le vent. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. L'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts peut créer des risques d'incendie ou d'explosion.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

Précautions d'utilisations	Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Eviter la formation de brouillards. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas couper ou souder des conteneurs usagés, à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à une température ne dépassant pas 35°C. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Acides. Bases. Produits inflammables/combustibles.
Classe de stockage	Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 400 ppm 1400 mg/m³

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 150 ppm 710 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 940 mg/m³

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 275 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 550 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA**DNEL**

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 300 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 600 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 300 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 600 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 11 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 35.7 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 300 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 35.7 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 300 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 6 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 6 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 2 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 0.18 mg/l
 - eau de mer; 0.018 mg/l
 - rejet intermittent; 0.36 mg/l
 - STP; 35.6 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 0.981 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.0981 mg/kg
 - Sol; 0.0903 mg/kg

ACÉTATE D'ÉTHYLE (CAS: 141-78-6)**Commentaires sur les composants**

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1468 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 1468 mg/m³
 Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 63 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 734 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 734 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 734 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 734 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 37 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 367 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 367 mg/m³
 Consommateur - Orale; Long terme Effets locaux: 4.5 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 0.26 mg/l
 - eau de mer; 0.026 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 1.15 mg/kg
 - Sol; 0.22 mg/kg
 - STP; 650 mg/l
 Sédiments (eau de mer); 0.115 mg/kg

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE (CAS: 108-65-6)

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 275 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 796 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 550 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 33 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 320 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 36 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 33 mg/m³

PNEC

- eau douce; 0.635 mg/l
 - eau de mer; 0.0635 mg/l
 - rejet intermittent; 6.35 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 3.29 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.329 mg/kg
 - Sol; 0.29 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Il est recommandé de changer fréquemment. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Porter un vêtement de protection anti-statique, s'il y a un risque d'inflammation par électricité statique.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Filtre à gaz, type A2. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide limpide.

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

Couleur	Incolore.
Odeur	Aucune information disponible.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	109°C
Point d'éclair	23°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	0.9
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.
----------------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Matières comburantes. Bases. Acides.
-------------------	--

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à une température ne dépassant pas 35°C.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants. Bases. Acides. Produits inflammables/combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

Inhalation	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Perte de conscience. Angine. Toux.
Ingestion	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer une irritation. Nausées, vomissements.
Contact cutané	Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé. L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations toxicologiques sur les composants**ACÉTATE D'ÉTHYLE****Toxicité aiguë - orale**

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 4 934,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 20 000,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) OECD 404

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Effet narcotique.

Contact cutané L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Légèrement irritant.

ACÉTATE DE N-BUTYLE**Toxicité aiguë - orale**

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 10 760,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 10760 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 14 112,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >14112 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ 23.4 mg/l, Inhalatoire, Vapeur, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant. Lapin OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - : Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEC 2.4 mg/l, Inhalatoire, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les vapeurs irritent le système respiratoire. Peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Nausées, vomissements.

Contact cutané L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE**Toxicité aiguë - orale**

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >6190 mg/kg, Orale, Rat OECD 401

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >5000 mg/kg, Cutanée, Lapin OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant. Lapin OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA**Sensibilisation cutanée**

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Cobaye OECD 406

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. OECD 471 Aberration chromosomique: Négatif. OECD 473 Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Dépistage - NOAEL 1000 mg/kg, Orale, Rat P Dépistage - NOAEL 1000 mg/kg, Orale, Rat F1 OECD 422

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL >=1000 mg/kg, Orale, Rat OECD 422

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXYPROPYLE**Toxicité pour la reproduction**

Toxicité pour la reproduction - développement Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants**ACÉTATE D'ÉTHYLE**

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**ACÉTATE D'ÉTHYLE**

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: 230 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 560 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: 2500 mg/l, Algues
NOEC, 48 heure: > 1000 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

Toxicité à court terme - poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin NOEC, 96 heure: 9.65 mg/l, Poissons
OECD 212

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 2.4 mg/l, Daphnia magna

ACÉTATE DE N-BUTYLE**toxicité aquatique aiguë**

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 18 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 44 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques NOEC, 72 heures: 200 mg/l, Desmodesmus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes CI₅₀, 40 heure: 356 mg/l,

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Toxicité Aucune information disponible.

toxicité aquatique aiguë

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 100 - 180 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) OECD 203 CL ₅₀ , 14 jours: 63.5 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: > 500 mg/l, Daphnia magna OECD 202 NOEC, 21 jours: > 100 mg/l, Daphnia magna OECD 211
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	NOEC, 72 heures: > 1000 mg/l, Selenastrum capricornutum CE ₅₀ , 72 heures: > 1000 mg/l, Selenastrum capricornutum OECD 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**ACÉTATE D'ÉTHYLE**

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation >70%: 28 jours

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	Eau - Dégradation (%) 83%: 28 jours

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 100% (DOC): 28 jour OECD 302B - Dégradation 90%: OECD 301F

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**ACÉTATE D'ÉTHYLE**

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
Coefficient de partage	: 0.68

ACÉTATE DE N-BUTYLE

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable. FBC: 3.1,

Coefficient de partage : 2.3

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Kow: 1.2 log Pow: 0.56

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**ACÉTATE D'ÉTHYLE**

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Tension de surface 24 mN/m @ 20°C

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Mobilité Pas de données disponibles.

Tension de surface 61.3 mN/m @ 20°C OECD 115

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**ACÉTATE D'ÉTHYLE**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA**ACÉTATE D'ÉTHYLE**

Autres effets néfastes Indéterminé.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Autres effets néfastes Non disponible.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Liquide et vapeurs très inflammables. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Ne pas couper ou souder des conteneurs usagés, à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur. Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID)	1263
N° ONU (IMDG)	1263
N° ONU (ICAO)	1263
N° ONU (ADN)	1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	PEINTURES
Nom d'expédition (IMDG)	PEINTURES
Nom d'expédition (ICAO)	PAINT RELATED MATERIAL
Nom d'expédition (ADN)	PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Étiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA**Etiquettes de transport****14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence •3YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

**Directive Seveso - Maîtrise
des dangers liés aux
accidents majeurs** P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abbreviations et acronymes
utilisés dans la fiche de
données de sécurité**

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

**Sigles et abréviations utilisés
dans la classification**

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

**Références littéraires clés et
sources de données**

Information du fournisseur.

MEL 40 BUTAC / 40 ETAC / 20 PMA

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Flam. Liq. 2 - H225: Sur la base de résultats de test. Eye Irrit. 2 - H319, STOT SE 3 - H336: Méthode par le calcul.
Commentaires sur la révision	C'est la première version.
Date de révision	31/08/2021
Numéro de version	1.000
Numéro de FDS	62646
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H360D Peut nuire au fœtus.
Signature	J Spenceley

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.